

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU BOIS-DE-SARAGUAY**

SÉANCE D'INFORMATION

Séance tenue le 28 octobre 2015 à 19 h
Collège Sainte-Marcelline
9155, boul. Gouin Ouest
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2015

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU PLAN DE CONSERVATION

DU SITE PATRIMONIAL DE BOIS-DE-SARAGUAY

PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS..... 4

M. Martin Pineault

M. Sylvain Lizotte

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN..... 24

M. MARC DUHAMEL..... 30

M. ÉLIE KASSISSIA..... 33

M. PHILIPPE VALLÉE..... 40

Mme JEANNINE RENAUD..... 42

Mme ROXANNE LESSARD 45

MOT DE LA FIN 45



SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir mesdames et messieurs. Alors je m'appelle Yves Lefebvre, je suis le président du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette consultation publique qui s'amorce ce soir, consultation publique qui porte sur le plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay.

10

D'entrée de jeu, je souhaiterais tout d'abord remercier sœur Teresa Belgiojoso pour son accueil. Nous sommes présentement dans le Collège Sainte-Marcelline qui est au cœur même du site patrimonial de Saraguay, et nous sommes bien reconnaissants à sœur Teresa de nous permettre de faire ça ici ce soir.

15

Je suis accompagné de ma collègue Ann Mundy qui est vice-présidente du Conseil du patrimoine culturel.

20

Et pour la présentation de ce soir seulement, nous avons invité monsieur Martin Pineault qui est le directeur général du patrimoine au ministère de la Culture, ainsi que son collègue à gauche, monsieur Sylvain Lizotte qui est conseiller en patrimoine et le principal rédacteur de ce plan de conservation dont on va débattre ce soir.

25

Vous savez, en 2012, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la Loi sur le patrimoine culturel. Enfin, je me reprends, la loi a été adoptée en 2011, mais elle est entrée en vigueur un an plus tard, donc en 2012.

30

Alors cette Loi sur le patrimoine culturel prévoit entre autres que la ministre de la Culture doit donner son autorisation préalable sur toute demande de travail ou de travaux dans un site patrimonial, ce qui inclut bien sûr le site patrimonial du Bois-de-Saraguay, l'un des douze (12) sites patrimoniaux que nous avons au Québec.

35

Cette même loi, elle prévoit en outre que la ministre doit publier un plan de conservation pour chacun de ces sites. Ce plan de conservation est en fait un énoncé, principalement un énoncé des orientations de la ministre à l'égard de la protection puis la mise en valeur du site patrimonial.

40

Il y a en gros, messieurs Pineault et Lizotte vous expliqueront ça en détail ce soir – mais en gros, il y a trois (3) grandes parties dans un plan de conservation! La première partie où on expose les valeurs patrimoniales qui sont propres au site; ensuite on identifie les caractéristiques qui sont

propres à ce site-là et finalement, les orientations qui découlent des valeurs et des caractéristiques des orientations pour la gestion du site patrimonial.

45 Mais avant d'adopter le plan de conservation, la ministre a souhaité vous entendre. Elle a donc demandé au Conseil du patrimoine culturel, un organisme de consultation distinct et autonome, de vous consulter sur ce projet de plan et en particulier sur les orientations.

50 Un mot sur le processus que nous engageons! Ce soir, nous tenons une séance d'information générale dont l'objectif est de s'assurer que nous avons tous la bonne et la même compréhension du projet de plan de conservation.

55 Dans un mois, ici même, soit le 25 novembre, nous nous retrouverons cette fois juste avec vous et le Comité d'audition du Conseil, c'est-à-dire nous deux (2) plus deux (2) autres membres du Conseil qui s'ajouteront à nous à cette occasion.

C'est à ce moment-là que nous entendrons vos commentaires, suggestions et recommandations que nous allons regrouper rigoureusement et fidèlement dans un rapport de consultation que nous remettrons à la ministre.

60 C'est à ce moment-là qu'on souhaite vous entendre sur le plan de conservation, bien sûr probablement avec une certaine insistance sur les orientations, puisque c'est ça qui nous touche de façon concrète. Donc on va vous demander, vous allez nous dire si, à votre avis, ces orientations sont pertinentes, est-ce qu'elles sont complètes, est-ce qu'il en manque, est-ce qu'elles sont trop contraignantes ou pas assez contraignantes, bref qu'en pensez-vous?

65 À cet égard, je tiens à souligner que votre opinion est importante, et je souhaite donc que vous vous exprimiez en grand nombre, que ce soit par un mémoire écrit, par une lettre, par un courriel, toutes les informations et procédures sont disponibles sur notre site Web.

70 Alors je vous remercie de nous faire parvenir vos communications écrites si vous avez un mémoire écrit, au moins une semaine à l'avance, donc avant le 18 novembre, afin que le Comité d'audition puisse en prendre connaissance avant d'échanger avec vous. C'est sûr que si on reçoit votre mémoire écrit une semaine à l'avance, on s'en imprègne et ensuite, lorsque vous venez présenter votre mémoire, bien, pour nous, c'est beaucoup plus facile d'interagir avec vous à ce moment-là, le connaissant déjà là.

80 Il va sans dire aussi que vous pouvez tout simplement faire une intervention orale le soir même, sans pour autant avoir présenté un mémoire écrit préalablement. Si vous souhaitez simplement vous avancer au micro puis nous faire part de votre opinion, sentez-vous bien à l'aise de le faire, même si vous n'avez pas pour autant rédigé un mémoire.

Nous avons également mis en place un questionnaire en ligne que vous pouvez remplir dès maintenant sur le site Web du Conseil. Vous pouvez même, si vous le souhaitez, intervenir sur notre page Facebook.

85 Par la suite, une fois qu'on aura reçu vos mémoires, vos interventions, qu'on vous aura entendus et qu'on aura discuté avec vous, le Conseil va rédiger tout cela dans une synthèse bien organisée que nous appelons un rapport de consultation que nous allons remettre à la ministre.

90 Nous allons également, puisque la loi nous le demande, formuler un avis à la ministre.

95 Donc il y a deux (2) documents qui seront remis à la ministre à l'issue de cette consultation publique. D'abord un rapport de consultation qui va répercuter de façon la plus fidèle et la plus rigoureuse possible les propos que nous avons entendus ici, c'est-à-dire les vôtres, ainsi qu'un avis du Conseil qui sera formulé à partir de l'expertise propre des membres du Conseil et, dans une certaine mesure bien sûr, de ce que vous nous aurez dit. À vous de nous influencer, finalement.

100 Par la suite, le ministère, donc messieurs Pineault et Lizotte, et j'imagine d'autres personnes qui composent votre équipe, seront appelés à bonifier le plan de conservation à la lumière de vos commentaires et de l'avis du Conseil.

105 Pour ce soir, en premier lieu, messieurs Pineault et Lizotte présenteront le projet de plan. Ils répondront ensuite à vos questions de compréhension sur le plan. Je le répète, notre but ce soir, c'est de s'assurer que chacun puisse bien comprendre le plan de conservation.

110 C'est pourquoi, par souci d'efficacité, je vous prie de vous en tenir pour l'instant, autant que possible, à des questions de compréhension et de garder, autant que possible encore une fois, vos commentaires pour notre prochaine rencontre. Ceci dit, je ne veux museler personne, si vous avez des opinions à chaud, soyez bien à l'aise de les émettre.

115 Je rappelle toutefois qu'il s'agit d'un projet, d'un projet de plan sur lequel la ministre souhaite vos commentaires et suggestions, principalement en ce qui a trait notamment aux orientations qu'on retrouve en fin de document.

120 Donc c'est un projet qui est discuté avec vous ce soir; la ministre souhaite vous entendre, le ministère souhaite vous entendre, nous aussi, pour que tout le monde ensemble, on arrive à un document avec lequel tout le monde se sentira à l'aise.

125 Je précise que la séance de ce soir est diffusée en direct sur le site Web du Conseil. Tous les propos sont donc enregistrés. Je saisis l'occasion d'ailleurs pour saluer les internautes qui sont avec nous ce soir.

Une transcription sera également mise à votre disposition d'ici quelques jours, toujours sur le site Web du Conseil.

125 Alors je vous remercie de votre intérêt et de votre participation et vous souhaite une bonne soirée puis un dialogue franc, ouvert, respectueux, dans un esprit d'ouverture, de rigueur et de respect.

130 Alors sans plus tarder, je vais inviter monsieur Pineault et monsieur Lizotte à nous présenter le projet de plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay, et nous vous retrouvons tout de suite après leurs présentations. Merci.

135 **PRÉSENTATION DU PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU BOIS-DE-SARAGUAY
PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

PAR M. MARTIN PINEAULT :

140 Merci beaucoup monsieur Lefebvre. Et à mon tour de vous remercier de nous accueillir chez vous, c'est fort apprécié de nous accueillir pour vous présenter le projet de plan de conservation du Bois-de-Saraguay.

145 La consultation publique n'est pas une obligation de la Loi sur le patrimoine culturel, mais madame David, notre ministre, a choisi justement de vous rencontrer pour vous entendre, pour mieux connaître les enjeux que vous vivez avec ce site patrimonial déclaré et ainsi, enrichir nos connaissances, et le document qui sera soumis, le document final qui vous sera soumis dans les prochains mois suivant la consultation.

150 Donc ce soir, on va y aller, Sylvain et moi – je vous présente mon collègue effectivement, Sylvain Lizotte qui est historien de l'art qui est le rédacteur principal du plan de conservation – Sylvain et moi, nous vous ferons ce soir une présentation d'environ quarante-cinq (45) minutes à une heure.

155 La première partie que j'assumerai, je vous ferai part des grandes lignes de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Par la suite, mon collègue Sylvain vous expliquera ce qu'est l'outil de plan de conservation et plus précisément celui qui a été développé pour le Bois-de-Saraguay.

160 Alors dans un premier temps, je vous dirai que la Loi sur le patrimoine culturel poursuit principalement deux (2) objectifs. Donc le premier est de favoriser la connaissance, la protection, la

mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflets de l'identité d'une société dans l'intérêt public et dans la perspective de développement durable.

165 Le second objectif principal de la Loi sur le patrimoine culturel est de moderniser ce droit en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel, notamment, on parle ici de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, des paysages, des lieux et des événements historiques.

170 Je vous rappelle aussi que la Loi sur le patrimoine culturel est en vigueur depuis le 19 octobre 2012, donc c'est une loi qui est très récente. Elle remplace l'ancienne loi qui était la Loi sur les biens culturels.

175 La trame de fond de la Loi sur le patrimoine culturel est que le patrimoine n'est pas uniquement la responsabilité du gouvernement du Québec, mais c'est la responsabilité de tous. Donc que ce soit les citoyens, les experts, les propriétaires, la municipalité, tous doivent contribuer à la protection du patrimoine culturel au Québec. Bien sûr, le ministère de la Culture est là pour accompagner tous ces intervenants pour assurer une protection adéquate du patrimoine culturel au Québec.

180 Qu'est-ce qu'un site patrimonial déclaré comme celui du Bois-de-Saraguay! Eh bien, un site patrimonial déclaré, c'est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

185 La différence entre un site déclaré, la principale différence entre un site déclaré et un bâtiment qui est classé, c'est que le bâtiment, c'est la ministre qui décide de classer un bâtiment, tandis que le site patrimonial, c'est le Conseil des ministres qui juge du bienfait de la déclaration de ce site patrimonial.

190 Au Québec, il y a douze (12) sites patrimoniaux dont celui du Bois-de-Saraguay, et si vous me permettez, je vais vous énumérer les onze (11) autres, pour vous situer un petit peu à travers le Québec.

195 Donc on parle ici des sites de Charlesbourg, Beauport, du Vieux-Québec, de Sillery, de l'Île-d'Orléans, de Trois-Rivières, de La Prairie, du Vieux-Montréal, du Mont-Royal, de Mingan et de Percé.

Les deux (2) derniers, Mingan et Percé, sont aussi des sites déclarés naturels.

200 Bien sûr, avec la déclaration d'un site patrimonial viennent certaines obligations de la part des usagers, des résidents et des propriétaires de ce site, entre autres via l'article 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Ces articles nous énumèrent les interventions qui sont visées par les demandes d'autorisation que doivent faire les propriétaires.

205 En gros, l'article 64 vise les interventions suivantes! Donc les opérations cadastrales, les modifications à l'aménagement ou à l'implantation d'un immeuble, les constructions, réparations, modifications relatives à l'apparence extérieure d'un immeuble, la démolition totale ou partielle d'un immeuble, les nouvelles constructions ou les excavations au sol.

210 L'article 65 touche principalement l'affichage dans un site patrimonial déclaré.

Il y a une précision importante ici, c'est que dans la définition d'immeuble dans la Loi sur le patrimoine culturel, on inclut le cadre naturel, dont notamment les arbres, l'hydrographie et la topographie des sites.

215 Donc pour la modification de ces éléments, une demande d'autorisation doit être adressée au ministère.

220 Il y a d'autres interventions qui doivent être faites mais par les autres intervenants touchés par ce site, donc on parle ici des municipalités, des MRC et des autres ministères. Donc ce sont des gestes qui sont posés par les autres ministères, autres que le ministère de la Culture et des Communications.

225 On parle ici de changements d'usage qui relèvent des municipalités par exemple, de l'affectation du sol, de l'aménagement intérieur, du contrôle de la circulation, du potentiel touristique et de l'accès au public. Tout ça ne relève pas du ministère de la Culture et des Communications.

Je cède maintenant la parole à mon collègue Sylvain qui vous entretiendra sur l'outil du plan de conservation et spécifiquement sur celui du Bois-de-Saraguay. Merci.

230

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

235 Merci monsieur Pineault. Donc en effet, moi, ce soir, je vais vous présenter le plan de conservation plus spécifiquement du Bois-de-Saraguay, mais également le modèle général de plan de conservation.

Comme ça a été dit en introduction par monsieur Lefebvre, le plan de conservation, c'est un nouvel outil qui a été introduit par la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, puisque auparavant, le ministère ne faisait pas de plan de conservation, de plan directeur ou d'autres documents de ce

240 type, ce qui fait que, dans le fond, pour savoir qu'est-ce qui était permis dans un site patrimonial déclaré, il fallait déposer une demande au ministère qui l'analysait et qui répondait au demandeur.

245 Dans la nouveauté du plan de conservation, c'est de mettre sur la table tout de suite un document dans lequel on expose qu'est-ce qui va être considéré comme étant intéressant, admissible, permis dans un site patrimonial déclaré; donc en amont tout de suite, on les met sur la table.

250 Le plan de conservation, c'est un document dans lequel la ministre de la Culture présente ses orientations en vue de la protection, de la mise en valeur, de la réhabilitation d'un site patrimonial déclaré en fonction de ses valeurs patrimoniales et de ses éléments caractéristiques.

255 Trois (3) éléments très importants dans la définition : orientations, valeurs et caractéristiques. On va y revenir un petit peu plus tard, mais c'est vraiment le fondement même du document qu'on vous présente ce soir.

260 Donc les trois (3) concepts clés que j'appelle effectivement dans la définition que je viens de vous lire, c'est bien sûr valeurs, caractéristiques, orientations. Donc il faut vraiment bien les comprendre pour comprendre, dans le fond, de quelle manière le document est construit, quelle est la manière dans laquelle on regarde une intervention pour un site patrimonial déclaré.

265 Les valeurs, qu'est-ce que c'est, en fait c'est un ensemble de qualités positives qui se distinguent, un élément du patrimoine culturel d'un autre, et qui justifient sa protection.

270 En fait, le ministère, dans le fond, quand il protège un bien, un élément du patrimoine culturel, que ce soit un site patrimonial déclaré ou tout simplement un immeuble, vise à protéger des valeurs patrimoniales bien précises.

275 Donc le premier élément, bien, bien sûr, c'est de les connaître, ces valeurs-là, de les discuter ensemble pour qu'elles soient partagées.

Ces valeurs-là peuvent être de différents ordres, donc on a à l'écran effectivement les différentes valeurs possibles. Monsieur Pineault les a énumérées, parce qu'effectivement, on dit que bien sûr, un site patrimonial déclaré peut l'être pour les valeurs suivantes. Donc on les met à l'écran!

Par contre, ce qu'il faut retenir, c'est que les sites patrimoniaux n'ont pas toutes ces valeurs-là. Donc effectivement, ce sont des valeurs possibles. Chaque site patrimonial, donc les douze (12) qu'on a, a une combinaison de valeurs différentes, donc vraiment des valeurs bien particulières, parce qu'en fait, ces douze (12) sites patrimoniaux là ont une personnalité qui est propre.

280 Donc dans le cas ici du Bois-de-Saraguay, je vais les présenter plus tard, mais il y a vraiment
une combinaison de valeurs bien particulières qui font qu'on a un territoire qui a une personnalité
vraiment unique. Et même si on a trois (3) sites patrimoniaux qui ont été à l'origine déclarés comme
arrondissements naturels sous l'ancienne loi, les trois (3) ne se ressemblent pas du tout. Chacun a
une personnalité très forte,

285 Le deuxième élément très important, c'est le concept de caractéristiques. Dans le fond, les
valeurs, c'est quelque chose d'immatériel. C'est quelque chose, on se dit collectivement, on veut
protéger un endroit pour des valeurs, des valeurs qu'on partage ensemble, mais c'est pas quelque
chose qu'on se promène sur le territoire et on peut voir une valeur paysagère, on peut voir une
290 valeur architecturale.

 Ces valeurs-là s'incarnent à travers des caractéristiques qui, elles, sont des composantes
physiques du territoire qui, ces caractéristiques-là, incarnent des valeurs.

295 Si on parle, souvent je parle de l'exemple d'une valeur architecturale, si vous allez dans le
Vieux-Montréal, il y a une valeur architecturale, mais la valeur architecturale se traduit par des
édifices d'une certaine époque, d'un certain style; donc c'est à travers ces composantes-là qu'on va
le voir.

300 Donc c'est la même chose ici.

 Dans le cas du Bois-de-Saraguay, on décompose le territoire en quatre (4) types de
caractéristiques, donc des caractéristiques qui ont trait au cadre naturel, des caractéristiques qui
ont trait aux unités de paysage, aux qualités visuelles et au patrimoine archéologique.

305 C'est des termes peut-être avec lesquels vous êtes pas familiers. Si je vous les explique très
simplement! Cadre naturel, il faut penser vraiment végétation, hydrographie, topographie. Donc
c'est vraiment la composante naturelle.

310 Les unités de paysage, en fait, c'est tout simplement des secteurs qui ont des personnalités
distinctes. Donc dans un territoire, comme un site patrimonial déclaré, c'est des territoires qui sont
quand même relativement vastes et qui n'ont pas la même personnalité vraiment de manière égale
partout.

315 Donc ici, il y a un exemple très très clair. On a une partie du site patrimonial qui est un
quartier résidentiel, bien, bien sûr c'est très différent que le secteur qui est adjacent à la rivière.

 Donc on a des unités de paysage, on a des secteurs très différenciés.

320 Les qualités visuelles, c'est toute la question des points d'observation, des points de vue, des repères visuels. Donc ça, c'est un autre élément intéressant ici.

325 Et le dernier bien sûr, c'est le patrimoine archéologique. Donc c'est tout ce qui est en dessous du sol, qu'on voit pas forcément bien sûr, si on se promène dans le territoire, mais qui porte la trace de son occupation de ce territoire-là à travers le temps. Donc autant une occupation qui parfois peut remonter à plusieurs millénaires ou une occupation même plus récente mais qui porte des traces archéologiques dans le sol.

330 Le troisième concept important à vous présenter, c'est celui d'orientations. Donc souvent, les gens comprennent mal le concept d'orientations. Qu'est-ce que c'est une orientation?

335 Une orientation, il faut comprendre que c'est pas une exigence, c'est pas un critère; c'est, dans le fond, un élément qui va guider une décision, mais qui va pas s'imposer de manière systématique.

340 Les gens nous demandent souvent pourquoi effectivement c'est pas quelque chose comme une réglementation d'une municipalité qui sont souvent des réglementations normatives très précises. C'est que dans le fond, quand on est dans le patrimoine, c'est quelque chose de souvent un peu plus sensible, un peu plus riche, puis effectivement, si on arrivait avec des normes très précises, bien effectivement, on perdrait certaines subtilités.

345 Donc souvent, le fait de travailler par orientations nous permet d'avoir une approche plus sensible et qui nous permet de s'adapter. Parce qu'effectivement, c'est pas parce que souvent un projet, vous le savez, une réglementation normative d'une municipalité, c'est pas parce que le projet rencontre toutes les prescriptions que ça en fait forcément un bon projet. Il y a des cas que ça peut faire un très bon projet, il y a des cas qu'effectivement, ça peut être un projet catastrophique. Et nous, en travaillant par orientations, ça nous permet de travailler dans le qualitatif et de permettre de faire bonifier les projets.

350 On a trois (3) types d'orientations qu'on présente dans le document. Des orientations qui s'appliquent à tous les types d'intervention. Donc c'est des interventions que moi, j'appelle transversales. La première, elle est très évidente, c'est de préserver les valeurs patrimoniales.

355 Donc comme j'ai dit, les valeurs patrimoniales, c'est pourquoi on protège un territoire. Donc nécessairement, c'est quoi la première orientation, ce qu'on va viser à travers toutes les interventions, de la plus petite à la plus grande, c'est de s'assurer que les valeurs patrimoniales soient préservées.

360 On a des orientations générales qui vont être découpées par types de caractéristiques. Donc j'ai parlé des caractéristiques du cadre naturel, unités de paysage, qualités visuelles et patrimoine archéologique. Donc on va avoir des orientations pour chacune de ces grandes familles de caractéristiques.

365 Et on va avoir ensuite des orientations particulières qui, elles, vont être très très précises, donc qui vont dans le fin détail. Souvent, les gens nous disent oui, vous avez beaucoup d'orientations, c'est très précis, mais comme monsieur Pineault l'a bien montré en nous expliquant qu'est-ce qui est couvert par la Loi sur le patrimoine culturel, en fait, il y a beaucoup de choses de couvert par la Loi sur le patrimoine culturel.

370 Et notre objectif, nous, c'est de s'assurer que toute la gamme de possibilités d'interventions qui sont couvertes, on y trouve une réponse, on trouve des orientations pour vraiment s'assurer qu'on sache en amont qu'est-ce que va être, dans le fond, le regard du ministère sur ce projet-là.

375 Donc c'est pour ça qu'effectivement, il y a quand même un certain nombre d'orientations.

Dans ce cas-ci, dans le plan de conservation du Bois-de-Saraguay, la particularité, c'est que les orientations sont présentées par unités de paysage. Parce qu'on a ici des unités vraiment circonscrites, très différentes, je vais vous les montrer sur les cartes.

380 Ce qui fait qu'on les présente par unités, parce que, dans le fond, il y a des choses qui sont possibles, qui s'appliquent, qui sont pertinentes, si on vous parle du boisé que vous avez au sud du boulevard Gouin, mais qui ne ferait aucun sens si je vous parle des quatre-vingts (80) maisons qu'on a à l'extrémité du site patrimonial, parce que c'est des réalités tellement différentes. Donc on veut pas les mélanger, donc on les présente par unités de paysage.

385 Le plan de conservation, le modèle général, effectivement, il se compose de trois (3) grandes parties.

390 La première partie, c'est une description. Donc une description, c'est simple, c'est de dire c'est quoi notre territoire, qu'est-ce qu'on protège. Parce qu'effectivement, ça peut paraître simple, mais de comprendre qu'est-ce qu'on protège, déjà avec une carte avec un plan, pour comprendre le périmètre, les périmètres sont pas toujours simples à comprendre, donc ça, c'est un élément.

395 Il y a un historique, donc l'historique de l'élément qui est protégé, pour savoir c'est quoi son histoire, c'est quoi son ancrage sur le temps long.

Il y a une deuxième partie où on présente les valeurs bien sûr, les caractéristiques, donc les deux (2) éléments centraux, et une troisième partie avec des orientations.

400 Le tout est accompagné de cartes, photographies anciennes et récentes, bibliographie, annexes, en fait tout pour que ça devienne un bon document de référence.

Et le plan de conservation, bien, il se situe, dans le fond, entre la protection de l'élément patrimonial et la gestion courante.

405 Là, la particularité ici, c'est qu'on vous présente un plan de conservation pour un site qui est protégé depuis 1981. C'est qu'effectivement, l'ancienne loi, la Loi sur les biens culturels n'obligeait pas le ministère à faire ce genre de document là, ce qui fait que l'obligation, elle est venue par la loi de 2012, donc là, on vous présente le document.

410 Par contre, pour les nouveaux éléments protégés, si demain matin la ministre décidait de recommander au gouvernement la création d'un nouveau site patrimonial, bien là, effectivement, le plan de conservation, il est obligatoire dès maintenant. Donc là, maintenant, on le fait au fur et à mesure.

415 Pour ce qui est du territoire proprement dit, le premier élément que je vous présente quand je parle de moi ce que j'appelle la carte d'identité bien sûr, c'est la carte pour les limites. Parce qu'effectivement, ça, c'est un élément qui est toujours quand même relativement difficile à saisir, parce qu'effectivement, quand vous vous promenez aux alentours du site patrimonial, puis c'est le cas pour tous nos sites patrimoniaux, bien, il n'y a pas une limite, il n'y a pas une ligne qui dit, maintenant vous entrez dans le site, maintenant vous sortez du site! Donc c'est souvent assez difficile de le comprendre.

420 Le site ici, il couvre approximativement quatre-vingt-dix-sept hectares (97 ha). Il se décompose en quatre (4) parties, quatre (4) morceaux. Ça, c'est une particularité du site patrimonial du Bois-de-Saraguay, c'est le seul site patrimonial déclaré qui est, qu'on appelle nous autres, discontinu. Donc c'est pas un territoire continu, c'est vraiment quatre (4) morceaux de territoire. Donc ça, c'est unique.

430 On a bien sûr l'île aux Chats qui est dans la rivière. Par contre, on n'a pas protégé la partie de rivière qui est entre l'île et la rive, donc nécessairement la rivière est exclue.

435 On a deux (2) bouts de territoire qui sont de part et d'autre du collège ici où on se trouve et qui se trouvent entre la rivière et le boulevard Gouin, donc deux (2) parties de territoire. Une partie qui est le boisé en fait qui est en relation avec la maison Molson, donc celui qui est à l'est, et à l'ouest, bien, ça correspond grosso modo à l'ancien territoire de la propriété Ogilvie et de la propriété Gillespie-Hooper. Donc il y avait deux (2) domaines ici. Donc ça, c'est l'autre bout de territoire.

440 Et il y a toute la partie au sud, donc c'est la plus grande partie du territoire qui correspond
vraiment à la partie plus forêt, le bois, et à une bande résidentielle que vous voyez qui est à l'est,
donc vraiment où on a à peu près quatre-vingts (80) résidences.

445 La particularité aussi, c'est que le périmètre du site patrimonial n'est pas exactement le
même que celui du parc-nature de la ville de Montréal. Donc en grande partie, c'est le cas, je vous
dirais à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) on a les mêmes limites, mais sur la carte, on a pris la
peine de montrer les endroits où il y a une différence. Donc c'est entre autres la maison Molson.
Donc nous autres, notre trait rouge coupe la propriété Molson et on exclut le bâtiment en pierre qui
s'y trouve, mais qui est dans le parc-nature.

450 Dans le fond, notre site patrimonial, lui, va chercher les résidences qui sont à l'est, parfait, ça
va être mieux avec un pointeur, va chercher effectivement cette partie-ci avec les résidences, alors
que le parc-nature, lui, se termine ici.

455 Donc c'est vraiment les deux (2) différences majeures. Mais ici comme ça, vu que j'ai le
pointeur, je vous le représente. La maison Molson se situe ici et effectivement, ce n'est pas dans le
site patrimonial, mais c'est dans le parc-nature de la ville de Montréal.

460 Donc souvent, il y a un petit peu de confusion, parce qu'on a un territoire qui est quand
même assez similaire.

465 Essentiellement, le territoire se compose d'une forêt, donc une forêt de feuillus. Donc pour
ceux je crois, il doit y avoir beaucoup de résidents ici, des gens qui habitent à proximité, vous
connaissez bien effectivement, c'est une des particularités, on a à peu près quatre-vingt-cinq pour
cent (85 %) du territoire qui est composé d'un bois, donc un bois de feuillus, avec différents
peuplements forestiers. Je vais vous les présenter un petit peu plus en détail quand on va parler du
cadre naturel.

470 Et on a aussi, l'autre particularité dans ce territoire-là, différentes traces d'occupation. Donc
on va en présenter quelques-unes quand on va être dans la partie sur l'archéologie, mais tout de
suite, quand j'ai présenté le territoire, j'ai annoncé ici, bien effectivement, c'était la propriété Ogilvie,
ici c'était la propriété Gillespie-Hopper, ici c'est la propriété de Molson.

475 Bien effectivement, ici, bien, il y a eu des activités aussi, ce qui fait que, dans le fond, au-delà
d'être une belle forêt, une forêt exceptionnelle, il y a aussi des traces d'activités humaines dans
cette forêt-là qui sont perceptibles, pas toujours de manière très évidente, mais effectivement pour
un œil averti, on va y déceler quelques traces intéressantes qui témoignent vraiment des activités
passées.

480 On a également, comme je l'ai dit, bien effectivement ici, vous avez, vous les voyez, deux (2) anciens chemins, le chemin Paton, le chemin du Polo et on a effectivement les traces d'un ancien chemin, le chemin Robert-Bélanger qui, lui, n'est pas aussi bien préservé que les deux (2) autres, mais il y a des traces effectivement perceptibles encore maintenant.

485 Donc ça, c'est pour, disons, les grandes composantes du territoire.

Et j'ai mis effectivement ici comme ça en rond le seul bâtiment ancien qui subsiste qui est la maison du chauffeur du domaine Ogilvie. Donc c'est le seul bâtiment ancien, parce qu'effectivement, les bâtiments qui sont ici sont des bâtiments vraiment plus récents, pour ceux qui les connaissent.

490 Au niveau de l'historique du territoire, je vous présente l'historique du territoire, parce qu'effectivement, pour beaucoup de gens, le Bois-de-Saraguay, c'est essentiellement une forêt.

495 Mais effectivement, cette forêt-là a une histoire, donc il y a vraiment plusieurs activités qui s'y sont déroulées. Ce qui fait que je vous présente certains repères.

500 D'une part, le secteur de la rivière des Prairies est fréquenté par les Amérindiens depuis plusieurs millénaires. Dans le Bois-de-Saraguay, il y a eu des recherches de faites pour essayer de trouver des sites archéologiques associés à cette présence-là, parce qu'il y a un potentiel amérindien. Il n'y a pas de traces qui ont été trouvées jusqu'à maintenant, mais effectivement, il y a une possibilité, parce que c'est un territoire qui était fréquenté.

505 On a un territoire qui a été, en fait la seigneurie de l'Île-de-Montréal au complet a été acquise par les Sulpiciens en 1663, et dès la période 1717 et 1725, le secteur de ce qui s'appelait côte Saint-Louis ou du Bois-Franc, va être concédé graduellement. Donc côte Saint-Louis, je vous ai mis la carte ici, la carte ancienne.

510 Vous avez le secteur, ici vous reconnaissez très bien l'île aux Chats, le secteur qui correspond au Bois-de-Saraguay, et vous avez le chemin Côte-Saint-Louis et, dans le fond, les terres étaient concédées. Donc on avait de grands rectangles de terre qui partaient du chemin ici et qui se rendaient jusqu'à l'eau.

515 Donc effectivement, le territoire du Bois tel qu'on le connaît était tout subdivisé en petites propriétés agricoles, comme vous voyez sur les rives du Saint-Laurent.

Par contre, la particularité ici, c'est que les propriétés, au lieu d'être sur le bord du cours d'eau, étaient plutôt sur le long du chemin ici et que l'arrière de la propriété correspond grosso modo au Bois-de-Saraguay tel qu'on le connaît actuellement, était, au moment de la concession,

520 plutôt laissé en réserve forestière. Donc c'était un secteur qui était plutôt humide et qui était impropre à la culture, donc effectivement, les propriétés étaient plutôt de l'autre côté.

525 Dès 1743 par ailleurs, on voit apparaître le chemin du Roi, donc le chemin du Roi qui correspond au boulevard Gouin Ouest ici. Donc vous voyez que cette carte-ci est postérieure, donc on voit déjà le tracé qui traverse la forêt.

530 On a, à partir du début du XIX^e siècle, des activités agricoles qui vont atteindre le sud du Bois-de-Saraguay, donc le secteur forêt intérieure. Donc il y a des activités qui vont atteindre, des activités où on va épier certains champs, on va ouvrir certains champs pour des activités entre autres du pâturage. Ce qui fait que, dans le fond, il y a des traces encore dans le bois de certains alignements de pierres qui témoignent effectivement du fait qu'on a nettoyé certaines parties de territoire pour des activités agricoles.

535 Et on a, à partir du dernier quart du XIX^e siècle, bien, la présence d'activités de villégiature qui vont se dérouler dans le secteur ici. Donc c'est beaucoup le secteur qui était sur le bord de la rivière, donc des agriculteurs qui vont vendre ces parties de terrain là et il y a des villégiateurs, des gens de Montréal qui vont venir s'installer progressivement, qui vont être attirés par ces secteurs-ci.

540 Donc il va y avoir même la création du village de Saraguay qui va découler de ça.

545 Et il va y avoir construction de propriétés de villégiature, de propriétés bourgeoises. Donc j'ai parlé effectivement de la propriété Ogilvie, de la propriété Gillespie-Hooper, la propriété Molson et même ici, derrière le collège, il y a une ancienne propriété en pierre qui est une autre propriété qui avait été construite à cette époque-là.

550 Donc on a un certain nombre de maisons. Il y a même une maison qui va être construite de l'autre côté qui a passé, en fait du côté de la forêt intérieure, qui a passé au feu il y a quelques années et là, en ce moment, le bois est en train de se refaire, mais effectivement, il y avait même une maison Scrimshaw qui était de l'autre côté.

555 Si je poursuis! En 1916, bien, un des éléments importants, ce qui va vraiment structurer notre territoire du site patrimonial, c'est effectivement l'achèvement de la voie ferrée qui va passer au sud. La voie ferrée, en fait, va couper les anciens champs agricoles, donc c'est une des limites du site patrimonial. Vous avez l'espèce de limite oblique, donc ça, ça va expliquer les limites vraiment du site patrimonial.

Il va y avoir aussi par la suite une emprise d'Hydro-Québec sur le long de cette ligne de chemin de fer.

560 À partir des années 1940, 1950, les activités agricoles et les activités de villégiature et d'autres activités qui étaient en lien avec la villégiature, notamment les activités équestres, vont progressivement cesser, donc bien sûr vont être remplacées par les quartiers résidentiels, par d'autres types d'utilisation du territoire. Donc ça va progressivement cesser.

565 Et ce qui va amener la création ou la mise sur pied, dans les années cinquante, d'un premier projet immobilier, Sunrise Crescent qui va être planifié pour occuper le secteur de la forêt intérieure. C'est un projet qui a été abandonné, non réalisé, mais qui a quand même été amorcé, pour ceux qui connaissent bien le secteur de la forêt intérieure. On avait commencé à drainer le bois, donc on a fait vraiment un canal pour vraiment s'assurer que ce soit moins humide; on a installé des bornes-fontaines; on avait fait un chemin à l'époque. Donc on a commencé des
570 aménagements, ça a été abandonné heureusement.

Et en 1974, il y a un nouveau projet qui va voir le jour, Victoria Wood Development et un autre projet bien sûr qui va être abandonné à la suite de pressions populaires. Donc il y a vraiment un mouvement qui va s'organiser, appelé «Sauvons Saraguay».

575 Probablement que certains d'entre vous connaissent cet épisode-là, puis c'est effectivement ce mouvement populaire là qui va amener à l'époque la Commission des biens culturels à recommander au ministère, dans le fond, de s'assurer d'avoir une protection adéquate pour empêcher effectivement ce genre de projet là.

580 Ce qui va amener, en 1981, à la déclaration du site patrimonial et, en 1985, à la création du parc régional du Bois-de-Saraguay, parc régional qui est officiellement effectivement ouvert en 84, mais qui n'a pas été aménagé énormément.

585 En ce moment, il y a des travaux d'aménagement pour une ouverture, il y a des travaux en cours, mais le parc existe, dans les faits, depuis 1984.

Et dans les années quatre-vingt, bien effectivement, ça va être la mise en place du quartier résidentiel. Ici, j'ai mis une photo de ce quartier-là qui va prendre place.

590 J'ai oublié de vous présenter. Ici, vous avez le fameux canal qui avait été creusé pour lequel le projet résidentiel des années cinquante, donc qui va vraiment modifier l'hydrographie du secteur de la forêt intérieure.

595 Par ailleurs, au niveau des valeurs, donc qu'est-ce qui a présidé ici à Saraguay à la création, à la déclaration du site patrimonial! Bien en fait, c'est deux (2) valeurs en fait qui se recoupent, c'est des valeurs principalement paysagères.

600 Il y en a une, la première, qui est liée à la préservation d'un important secteur boisé sur le territoire urbanisé de Montréal.

605 Donc effectivement, si vous regardez la carte de Montréal vue à vol d'oiseau, bien, vous vous rendez compte qu'ici, on a une grande partie boisée, ce qui est quand même rare dans un territoire aussi urbanisé et, par ailleurs, il y a effectivement un autre élément, c'est une zone forestière unie.

610 Parce qu'effectivement, le Bois-de-Saraguay, c'est pas seulement un grand bois, c'est aussi un bois qui a des qualités exceptionnelles. Parce qu'effectivement, c'est deux (2) choses. C'est une chose d'avoir un grand bois, mais c'est une chose aussi d'avoir un bois qui a des qualités vraiment au niveau entre autres des essences forestières, qu'on y trouve des plantes, donc là, on a les deux (2).

Donc on a un endroit qui est vraiment très unique.

615 Au niveau de la première valeur patrimoniale, c'est lié à la préservation d'un important espace boisé. Effectivement, comme on l'a montré, cet espace-là, dans le fond, il va se constituer, il va prendre forme à la suite d'une série d'événements.

620 Donc effectivement, le secteur ici, bien sûr, origine de la concession initiale 1717-1725. Donc il y a vraiment, même les lignes latérales, les limites latérales du site patrimonial, c'est les limites des anciennes concessions.

625 La particularité, comme je l'ai dit, qui a permis de préserver cet espace boisé, c'est le fait que les terres ici étaient plutôt humides, ce qui fait que dans le fond, les colons à l'époque se sont établis plutôt vers l'intérieur.

630 Donc plutôt sur le chemin du chemin Saint-Louis, ce qui a fait que dans le fond, on a préservé une grande partie boisée en bordure de la rivière. Ça, c'est assez unique, parce qu'effectivement si vous allez ailleurs sur le pourtour de l'île de Montréal, bien effectivement, on s'établissait sur le bord de l'eau. Ce qui était plus simple.

Donc on dit effectivement que c'est à cause que c'était humide.

635 Il y a aussi la proximité d'une paroisse, donc les gens peut-être voulaient être plus près du noyau paroissial.

Et bien sûr, au fil du temps, bien, ce secteur-là a été préservé en grande partie boisé pendant de longues années, ce qui fait que les activités agricoles vont l'atteindre seulement au début du XIX^e siècle.

640

Donc ce qui fait qu'on a pu préserver une partie de la forêt.

On a des activités effectivement qui vont ensuite arriver, des activités de villégiature, mais qui n'étaient pas des activités qui étaient d'utilisation intensive. Donc on a préservé des secteurs boisés et on y a ajouté certains éléments. Donc le secteur qui est adjacent à la rivière, il est boisé, mais il a été vraiment aménagé dans l'esprit des domaines de l'époque, mais toujours dans un esprit quand même paysager. Donc on a préservé des secteurs boisés.

645

Il y a eu effectivement des activités, par exemple chasse à courre, des activités, il y avait un terrain de polo à proximité, donc d'où le chemin du Polo, ce qui fait que ça a quand même préservé des secteurs boisés importants.

650

Et bien sûr, on a, après la fin, tantôt je parlais de la fin des activités agricoles, la fin des activités de villégiature, bien, on a un secteur qui va se reboiser progressivement et qui va prendre la forme qu'on lui connaît actuellement.

655

Donc on a des secteurs encore plus boisés peut-être à certains égards qu'on l'a eu par le passé, parce qu'effectivement, si vous regardez des photos anciennes, des photos aériennes des années cinquante entre autres, bien, on avait un secteur qui était beaucoup plus ouvert. Donc là, on a un secteur qui est vraiment très boisé, donc on parlait d'à peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du territoire qui est vraiment boisé.

660

L'autre élément important! Le deuxième élément par rapport à la valeur patrimoniale du territoire, je parlais d'une zone forestière unique. Bien effectivement, c'est qu'on trouve dans le fond ici une variété, une importante, une très grande variété d'espèces floristiques. Donc on parle de deux cent cinquante-sept (257) environ espèces qui ont été recensées dont certaines qui sont vulnérables, l'érable noir. Donc c'est quelque chose qu'on retrouve pas fréquemment.

665

On a des espèces vulnérables à la récolte ou susceptible d'être désignées vulnérables dont entre autres le caryer ovale.

670

Donc on a vraiment une qualité pour le bois ici qui est quand même très importante.

On a différents peuplements forestiers qui originent entre autres, bien effectivement, de la particularité écologique du territoire, mais également de l'occupation du territoire.

675

680 Entre autres, tout le secteur qui était près du chemin de fer donc qui a été des secteurs qui ont été plus ouverts à une certaine époque, bien là, on a des peuplements plus jeunes, donc entre autres du frêne, qui sont des peuplements plus récents.

Autrement, bien, les deux (2) peuplements dominants, c'est l'érablière, l'érable à sucre et l'érable argenté dans les secteurs plus humides.

685 Autrement, bien effectivement, on trouve une grande diversité. Ce serait une forêt la mieux préservée sur l'île de Montréal.

690 Par contre, il y a peut-être une petite nuance, c'est qu'au fil du temps, au moment de la déclaration en 1981, en fait la perspective à l'époque, c'est qu'on présentait le Bois-de-Saraguay comme forêt précoloniale, intacte, qui n'a jamais subi d'interventions. Ça fait que c'est certain que les recherches quand même des dernières années, puis effectivement le développement que je vous ai présenté avec les interventions, bien, on se rend compte que c'est quand même un milieu qui a eu une intervention humaine.

695 Donc c'est pas un bois qui est arrivé où il n'y a jamais eu d'interventions. On a ouvert des chemins, le boisé a été traversé par le boulevard Gouin, il y a eu des modifications à l'hydrographie, il y a eu des secteurs déboisés qui se sont reboisés. Donc c'est un secteur quand même qui porte la trace d'activités humaines.

700 Mais c'est quand même un des bois qui témoigne vraiment des forêts anciennes, des forêts typiques de la vallée du Saint-Laurent, vraiment un bois exceptionnel à cet égard-là.

Au niveau des caractéristiques du cadre naturel, je passe un petit peu plus rapidement parce que, dans le fond, on les a déjà un peu présentées.

705 Donc vous avez ici sur la carte les peuplements forestiers. Donc vous avez en deux (2) couleurs les érablières, donc les érablières argentées, érable à sucre. Donc ici comme ça.

710 Vous avez des peuplements plus diversifiés, des couleurs plus pâles ici, donc qui correspondent entre autres à des secteurs qui étaient anciennement des secteurs plus ouverts.

Vous avez des chênaies ici comme ça. On a même une robiniaie qui est associée à l'ancien domaine Ogilvie dans ce secteur-ci.

715 Autrement, bien, au niveau de la topographie, c'est un secteur qui est relativement plat. Donc on a effectivement une plaine inondable en bordure de la rivière, une terrasse comme ça ici un peu plus basse et un secteur où il y a effectivement des microdépressions. Donc ici.

Ce qui fait qu'effectivement, on emprisonne l'eau et on a des secteurs plus humides.

720 Au niveau végétal, je vous l'ai passé, on en a beaucoup parlé, donc deux cent cinquante-sept (257) espèces végétales.

Je pense qu'on peut passer à la prochaine!

725 Sinon, au niveau des unités de paysage, bien là, comme je l'ai dit, on a quatre (4) unités de paysage vraiment bien distinctes.

730 Donc on a l'île aux Chats ici qui est vraiment détachée de la rive. On a le secteur des anciens domaines qu'on a divisé en deux (2) parties, parce qu'effectivement, il n'est pas continu, ça correspond, en fait à trois (3) anciens domaines, un (1) qu'on retrouvait ici et deux (2) qu'on retrouvait dans cette partie-ci.

On a le secteur de la forêt intérieure, donc la plus grande partie boisée, et on a le secteur résidentiel ici comme ça, donc qui est vraiment plus récent.

735 Ce qu'on a mis également ici, c'est grosso modo les anciennes lignes de lots, donc vous avez une idée de la division du territoire qu'il a pu y avoir à l'époque du Régime français.

Donc c'est pas vraiment une représentation fidèle, mais ça donne quand même une bonne idée de la division du territoire telle qu'elle a pu exister auparavant.

740 Donc l'île aux Chats, bien effectivement, c'est une île donc en grande partie boisée, sur laquelle on ne connaît pas de traces d'interventions humaines ou à peu près pas, ce qui fait que c'est un territoire quand même très intact.

745 La partie ici, bien, il y a eu la présence de trois (3) anciens domaines, des éléments qui subsistent. Donc j'ai parlé de la maison du chauffeur ici; on a un chemin d'accès qui permettait de se rendre au domaine Ogilvie ici qui est encore existant.

750 Par contre, l'autre domaine ici Hooper-Gillespie, celui-ci a beaucoup moins d'éléments qui subsistent. Donc ça s'est beaucoup plus reboisé.

755 Et effectivement, on a également des traces de végétaux qui avaient été introduits, des éléments qui avaient été introduits pour l'aménagement des domaines qui subsistent. Donc on va retrouver entre autres une épinette ici de Norvège, donc c'est un élément que naturellement on retrouverait pas là, mais effectivement qui avait été introduit, aménagé pour servir les grands domaines.

760 Dans la partie ici forêt intérieure, bien, comme je l'ai dit, on retrouve encore les traces de deux (2) chemins. Il y a le canal de drainage ici qui avait été implanté. Il y a les traces de l'ancien chemin Robert-Bélanger.

Donc c'est peut-être les trois (3) éléments que je voulais souligner.

765 Autrement, le secteur résidentiel, bien effectivement, c'est un développement très récent, on parle des années quatre-vingt.

Et il y a un petit parc ici adjacent, mais c'est en grande partie un secteur urbanisé.

770 Au niveau des qualités visuelles, on a mis sur la carte ici, donc un certain nombre de points d'observation, donc des endroits où on peut avoir des vues intéressantes.

775 C'est certain que la particularité du Bois-de-Saraguay, ce ne sont pas ses qualités visuelles. Ça, c'est certain. C'est un territoire, effectivement, comme je l'ai présenté, qui est relativement plat, ce qui fait que si on le compare à d'autres territoires, au début du mois on était en consultation publique à Percé, bien effectivement, là on a des secteurs vraiment très dénivelés qui offrent des vues. Mais effectivement, quand vous êtes dans le secteur ici de la forêt intérieure, bien, il n'y a pas beaucoup d'endroits qui vous permettent d'avoir des vues dégagées, des vues amples du territoire, c'est sûr.

780 Donc on a ici, on a identifié quelques points d'observation le long de la rive, parce qu'effectivement, les rives ont été aménagées à certaines époques. En ce moment, c'est en train de se reboiser nécessairement, parce que ça fait quand même plusieurs décennies qu'ils ne sont plus entretenus, mais il y a encore des vues ici, entre autres sur l'île aux Chats.

785 Donc il y a une vue effectivement qu'on a identifiée par rapport au chemin d'accès, entre autres sur un des ponceaux en pierre, donc il y a une vue ici.

On a identifié des vues effectivement dans les deux (2) chemins, et vraiment dans le secteur du canal de drainage.

790 Et au niveau du type de vues, bien, c'est surtout des percées visuelles, donc des vues vraiment cadrées. Parce qu'effectivement, quand vous êtes à l'intérieur, c'est des vues qui sont cadrées par le chemin, surtout en période estivale. C'est certain qu'en automne, les feuilles tombent, ça permet d'avoir des vues un petit peu plus amples.

795 Mais la particularité, ce ne sont pas effectivement des vues panoramiques souvent à cent quatre-vingts degrés (180 °) et plus.

800 Sinon, au niveau des points de repère, celui qui ressort le plus, bien sûr, c'est l'île aux Chats. Donc quand on est sur la rive, c'est un élément qui ressort. Mais autrement, il n'y a pas d'autres points de repère majeurs qui ont été identifiés.

Au niveau du patrimoine archéologique, je vous ai mis quelques photos, entre autres la photo du domaine Ogilvie, donc à l'époque où le manoir était habité.

805 Ici, c'est probablement au début des années quatre-vingt, donc avant l'incendie, avant sa destruction.

Et une photo récente. Donc vous avez entre autres l'arbre ici qu'on remarque bien, donc vous voyez l'évolution de ce secteur-là.

810 Vous avez une photographie aérienne. Donc on voit assez bien, nous autres, on se situerait, si je me rappelle bien, dans ce secteur-ci, ce soir, comme ça. Donc on voit quand même qu'il y avait des secteurs déjà aménagés, très aménagés.

815 Jusqu'à tout récemment, on n'avait pas de site archéologique officiellement inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. On a un site archéologique qui a été inscrit récemment donc pour témoigner effectivement des traces de ces anciens domaines là entre autres, parce qu'effectivement, on en retrouve plusieurs traces.

820 On retrouve également des traces liées aux activités, comme je l'ai dit, agricoles, donc des alignements de pierres dans la forêt intérieure.

On aurait des traces liées à des activités équestres. Donc on aurait un ancien point d'eau, qui serait probablement un bassin pour les chevaux.

825 Donc c'est toutes des traces qui permettent de témoigner des activités au fil du temps qui se sont déroulées dans ce territoire-ci.

830 Autrement, au niveau des orientations, je vous présente, dans le fond, les orientations générales. Donc au départ, j'ai parlé de trois (3) niveaux d'orientations, des orientations qui s'appliquent à tous les types d'intervention, ce que nous autres on appelle transversales.

835 Les orientations transversales, comme j'ai dit, la première, c'est de préserver les valeurs patrimoniales. On parle également d'intervention minimale. Donc effectivement, on vise une intervention la plus limitée possible.

Autrement ici, je vous présente les orientations générales, donc par types de caractéristiques.

840 Il n'y a pas de surprises effectivement, quand on parle du cadre naturel, c'est qu'on veut préserver effectivement les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, au couvert végétal. Donc il y a un lien de toute manière assez intime entre les trois (3).

845 Donc si on affecte le réseau hydrographique, par exemple, bien effectivement à long terme, on va affecter les peuplements forestiers, parce qu'effectivement, la forêt va changer.

Et l'objectif ici, bien, c'est vraiment de préserver ces caractéristiques propres là.

850 Au niveau des unités de paysage, c'est de maintenir leurs distinctions. Donc on a présenté, on a des unités qui ont une personnalité distincte, puis effectivement, on veut que ça demeure.

855 Donc on veut que le secteur des anciens domaines, ce qu'on appelé le secteur des anciens domaines, on puisse encore préserver certaines traces de ces anciens domaines là et qu'effectivement, il n'y ait pas une uniformisation du territoire à grande échelle.

Au niveau des qualités visuelles, on veut préserver les qualités visuelles qui contribuent aux valeurs patrimoniales du site. Donc préserver celles qu'on a, si possible les améliorer. Mais effectivement, c'est quand même assez limité. On veut préserver ces éléments-là.

860 Et au niveau de l'archéologie, bien, on veut adopter une approche d'archéologie préventive, donc l'idée étant de faire des interventions archéologiques au préalable, avant de faire une intervention sur le territoire, ce qui se fait d'ailleurs déjà. Parce que la Ville de Montréal est proactive, mène des activités archéologiques ici depuis quelques années, dans le fond, pour connaître le potentiel du territoire au niveau archéologique.

865 Et au niveau de la mise en valeur, bien effectivement, on veut des projets de mise en valeur qui mettent en valeur l'harmonie naturelle du site patrimonial.

870 Donc l'idée, c'est qu'on veut des projets de mise en valeur qui soient en lien avec l'histoire et les caractéristiques du site. Donc vraiment, on veut pas le dénaturer pour le mettre en valeur nécessairement.

875 Au niveau des orientations précises, donc les orientations particulières! Comme je l'ai dit, elles sont présentées par unités de paysage. Je vous les présenterai pas toutes en détail, parce qu'effectivement, ça pourrait être assez long, assez fastidieux; par contre, si vous avez des

questions sur des orientations, il faut pas hésiter à nous les poser, ça va nous faire plaisir de vous répondre.

880 Je vous présente, au niveau de l'île aux Chats, bien effectivement, l'idée de ne pas aménager de voies, de ne pas favoriser de nouvelles constructions. Donc l'idée, c'est qu'effectivement, dans notre vision, dans nos orientations, bien effectivement, on veut qu'elle demeure vraiment non aménagée, et c'est l'orientation qu'on favoriserait.

885 Le secteur des anciens domaines, donc maintenir autant que possible certains espaces ouverts, certains aménagements paysagers associés aux anciens domaines. Donc il y a certaines traces, entre autres à travers des végétaux qu'on trouve qu'on voudrait maintenir.

890 On veut favoriser la protection de la maison du chauffeur en privilégiant sa préservation et restauration. Donc la maison du chauffeur, pour nous, est un élément important du site patrimonial, et on voudrait la maintenir.

895 Au niveau de la forêt intérieure, bien, conserver les chemins du Polo, le chemin Paton, favoriser la préservation de leurs principales caractéristiques, entre autres au niveau de la largeur, du tracé. Donc effectivement, c'est un élément qui est important, un élément qui vraiment est ancré dans l'histoire du site, donc on veut les préserver.

900 Et on veut conserver les alignements de pierres et les vestiges des activités agricoles et équestres. Donc vraiment, ça, c'est un élément important, parce que vraiment, c'est en lien avec l'histoire du territoire, donc on veut les préserver.

Au niveau du secteur résidentiel, bien sûr les orientations sont beaucoup moins nombreuses, parce que nécessairement, vous voyez effectivement, c'est pas directement en lien avec les valeurs patrimoniales du site.

905 Par contre, ce qu'on veut s'assurer, c'est qu'entre autres, dans les cours arrière, les terrains qui sont adjacents au Bois-de-Saraguay, bien, de s'assurer qu'il n'y ait pas de plantations d'espèces végétales qui pourraient être envahissantes pour le Bois-de-Saraguay. Parce qu'effectivement, dans les arrière-cours, si on plante certaines espèces envahissantes, bien, c'est sûr que c'est assez facile qu'après ça elles se répandent dans la forêt toute adjacente.

910 Autrement, bien, pour ce qui est du plan de conservation, bien, comme on l'a souligné, c'est le document qui va être le document de référence pour le ministère. Donc ce qui fait que le ministère, lorsqu'il va analyser une demande d'autorisation de travaux, donc autant pour vraiment une intervention, ça peut être quelque chose de très très mineur, mais effectivement, ça peut être

915 l'aménagement d'un sentier par la Ville de Montréal, bien effectivement, nous autres, on va
l'analyser au regard des orientations qui vont être dans le plan de conservation.

Bien sûr, c'est pas, comme je l'ai dit, un automatisme, c'est pas comme une réglementation
920 normative. Chaque demande va être analysée en fonction des orientations mais en prenant en
compte vraiment les faits qui sont propres à chacune des demandes, parce qu'effectivement,
parfois, il y a des choses quand même, il y a certaines nuances à apporter, puis effectivement, on
doit s'adapter pour trouver la meilleure solution, le meilleur projet.

Et dans le fond, le plan va devenir, pour nous, notre référence, et on espère, pour les gens
925 qui vont intervenir dans le Bois-de-Saraguay, nos partenaires, bien effectivement, la référence,
parce qu'effectivement, ça va être les demandes du ministère, les orientations du ministère qui s'y
retrouvent.

Merci.

930 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci Sylvain, merci Martin. Alors c'est le temps maintenant de poser des questions si vous
en avez.

935 Peut-être juste une petite précision, étant donné que les propos sont enregistrés et seront
transcrits également, je vous prierais s'il vous plaît de vous identifier lorsque vous prenez la parole.
Merci.

940

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JOCELYNE LEDUC GAUVIN**

945 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame!

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

950 Bonsoir. Je m'appelle Jocelyne Leduc Gauvin, je suis présidente du Comité pour la mise en
valeur du Bois-de-Saraguay.

955 J'aimerais vous remercier de ce très beau plan de conservation en général. Je vais avoir des questions, et les commentaires, ce sera pour plus tard.

Bon, c'est très intéressant et puis c'est encourageant de voir que ça vous tient à cœur de faire quelque chose de bien pour l'avenir du Bois-de-Saraguay.

960 Je devrais peut-être dire, si je peux me permettre un petit préambule, que la dernière fois que je suis venue à une de vos audiences, c'est en 1979, à la suite des démarches citoyennes pour sauvegarder le Bois-de-Saraguay. Moi modestement, j'avais présenté un petit mémoire comme membre d'une famille d'usagers émerveillés par cette forêt.

965 J'ai le goût – parce que vous parlez pratiquement pas dans votre mémoire du rôle de nombreux groupes citoyens pour protéger cette forêt-là et pour développer des critères pour faire sa mise en valeur en protégeant son écologie, sa biodiversité, etc. – j'ai le goût de mentionner la présence ici de notre doyenne à tous, madame Marie-Thérèse Blais, présidente de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal. Ce sont eux en particulier, avec d'autres peut-être, 970 mais particulièrement eux qui ont vu à sauver le Bois-de-Saraguay, à obtenir de vous autres des audiences de la Commission des biens culturels dans le temps, pour que ça devienne un arrondissement naturel.

975 Et depuis ce temps-là, les groupes citoyens ont continué. Plusieurs sont ici et moi-même, bon, je peux dire qu'en 2009, on a découvert qu'il y avait rien en vue pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay.

980 Il y avait eu un projet extraordinaire en 1991 qui n'avait pas été fait et c'est à ce moment-là, en 2009, qu'on a décidé de commencer à faire une sensibilisation du public et des élus, puis ça avait commencé au Conseil du patrimoine de Montréal où est-ce qu'on avait présenté un mémoire en faveur de la citation de la maison Mary-Dorothy-Molson et d'en profiter s'il vous plaît pour procéder à la mise en valeur de la forêt qui est en train de devenir pratiquement une forêt fantôme.

985 Alors je sais pas à quel point vous êtes au courant que des groupes citoyens sont très actifs depuis tout ce temps-là. Dans certains cas, c'est presque à tous les jours, certainement plusieurs heures par semaine où est-ce qu'on s'implique pour que des choses se passent, pour que la forêt soit aussi belle dans cinquante (50) ans puis dans cent (100) ans qu'aujourd'hui, tout en procédant à sa mise en valeur.

990 J'aurais eu plusieurs questions, mais je vais me limiter à deux (2), une assez courte et une plus développée.

995

La plus courte, c'est que quand on a reçu le communiqué, c'était indiqué que c'était, les gens qui étaient invités, il y avait les citoyens, les élus municipaux et les promoteurs, et on s'est demandé, bien, les promoteurs, on appelle ça encore nous autres un arrondissement naturel, excusez-nous, un site protégé, qui seraient les promoteurs et quels seraient les espaces accessibles pour intéresser des promoteurs?

1000

Pour nous, c'est intéressant et c'est potentiellement inquiétant.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1005

Oui, bien en fait, le terme promoteur, il était dans l'introduction du plan de conservation. On l'avait mis parce qu'effectivement, il y a des secteurs, parce que notre site patrimonial n'est pas exactement le même territoire que celui du parc-nature, donc il y a quand même un certain secteur qui est résidentiel, donc on se disait, bien effectivement, dans certains cas, il pourrait y avoir des promoteurs qui font des projets dans ce secteur-là.

1010

Mais effectivement, étant donné que c'est un secteur qui est quand même très petit, donc on parle d'à peu près dix pour cent (10 %) du territoire, on va tout simplement le rayer du document pour que ce soit plus simple.

1015

Parce qu'effectivement, la grande partie du territoire, puis la partie d'intérêt, c'est vraiment la partie boisée. Puis effectivement, dans notre esprit, bien, il n'y a pas place à y aménager aucun projet immobilier ou autres ici, là.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1020

Y compris aussi dans les domaines Ogilvie et puis Mary-Dorothy-Molson?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1025

Oui, bien, ça fait partie du territoire du parc-nature, et pour nous, on ne voit pas de projet à ces endroits-là.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

Mais je pense que la maison, vous dites qu'elle n'en fait pas partie?

1030 **PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :**

La maison Molson. Mais effectivement, cette partie-là, nous, sur laquelle on n'a pas juridiction sur cette partie. C'est en dehors du site patrimonial.

1035 **PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :**

1040 Je passe à ma deuxième question plus développée si on peut dire! C'est un peu suite à ce que mentionnent des groupes citoyens qui sont impliqués depuis des années et dont vous parlez pratiquement pas. Je sais pas si vous êtes au courant qu'il y a eu depuis 2010, la Ville de Montréal, suite à une pression pour ouvrir le parc-nature au public, dès 2010, le directeur Pierre Bouchard de la Direction des grands parcs a commencé une série de comités consultatifs dès 2010, alors que ça n'avait pas encore été voté par la Ville, et ensuite 2011, 2012, on continue, c'est devenu un comité de suivi permanent.

1045 À travers tout ça, dans ces réunions-là, des groupes citoyens, avec les fonctionnaires et un peu aussi avec les élus, il y a eu de nombreuses discussions pour en arriver à toutes sortes de consensus qui ne sont pas mentionnés dans votre document et même qui sont contredits dans deux (2) cas.

1050 Alors j'aimerais vous donner par exemple quelques exemples qui, à ce moment-là, nous, je vais vous dire, c'est un peu troublant. On ne sait pas si ça pourrait devenir le document de référence, qu'est-ce que c'est qui est l'impact de votre document par rapport à ça.

1055 Par exemple, dans les sentiers que vous mentionnez, il y a un sentier que vous ne mentionnez pas, je sais pas, peut-être que vous n'êtes pas au courant, nous, on a fini par l'appeler le sentier de la biodiversité. Il y a là une biodiversité exceptionnelle, d'une très grande richesse, et entre autres, les caryers ovales qui commencent à être en difficulté, il y en a trois (3) ou quatre (4) extraordinaires là.

1060 Bon, ce sentier-là, nous, on a appris à le connaître par des botanistes à l'époque des années 78-79, le travail de la Société d'horticulture, du Jardin botanique, et on a été personnellement, en tout cas nous, ébahis par ce sentier-là.

1065 En 1991, il y a eu un projet très étoffé pour le concept de mise en valeur par des experts, par exemple monsieur Daumas qui est professeur maintenant, monsieur André Bouchard et monsieur Gilles Vincent qui ont été successivement directeur du Jardin botanique de Montréal. Le sentier était là dans leur schéma. C'est un sentier de traverse qui va est-ouest, vers l'ouest à partir du sentier Polo. Et nous, depuis 2009-2010, on demande expressément qu'il soit aménagé.

1070 Il y a eu un consensus en faveur, et même il y a eu par écrit, j'ai reçu une lettre du chef de division, à ce moment-là monsieur Devoy qui disait oui, à la suite de vos demandes, il va être aménagé. Mais il n'est pas du tout mentionné, alors c'est comme s'il n'existait pas.

1075 Ça, c'est quelque chose que nous, on y tient beaucoup qu'il soit aménagé, mais avec beaucoup de précautions. Beaucoup plus étroit que les autres. Mais il y avait une entente avec la Direction des grands parcs, oui, qu'il serait plus étroit.

1080 Et pour nous, c'est une perle dans le trésor qui est le Bois-de-Saraguay, sans exclure le reste du trésor.

1085 Alors voyez-vous, c'est une question, qu'est-ce qui va arriver de ça si c'est pas dans votre document de référence?

1090 Un autre projet qui est très important pour nous, c'est un centre d'interprétation de la nature du Bois-de-Saraguay. Dès les audiences publiques que vous avez faites en 1980 ou 79, en tout cas dans ces années-là, la Commission des biens culturels du Québec, presque tous ceux qui ont parlé, avaient présenté des mémoires, ont parlé de ça, pour mettre la population dans le coup, pour tous avoir à cœur de protéger cette forêt extraordinaire, pour connaître qu'est-ce qu'il y a, la végétation exceptionnelle, etc.

1095 Alors donc, c'était demandé en 1979, c'était dans le projet de 1991 des experts et nous, on fait des visites guidées à tous les mois de mai, et les visiteurs toujours vont là parce que c'est tellement intéressant tout ce qu'on voit là. Bien voilà, on avait l'impression – je suis sortie du sentier, ma fois, je pense que je suis rendue, c'était le centre d'interprétation! Donc l'importance de ça, et il avait été question qu'il soit aménagé dans la maison du chauffeur.

1100 Ça pourrait être la maison Mary-Dorothy-Molson, mais d'abord qu'il est là. Alors il n'est pas non plus du tout mentionné, en tout cas, moi, je l'ai pas vu dans votre plan de conservation. Et pour nous, la question, c'est comment ça se fait que vous semblez pas être au courant, et puis est-ce qu'il va y avoir un impact à ce moment-là?

1105 Est-ce que moi, dans le mémoire que je vais certainement avoir à écrire pour le mois de novembre, est-ce qu'il faut recommencer à expliquer toutes les démarches puis tous les consensus, puis etc., comme si ça n'avait pas eu lieu?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1110 Je prends la question, en fait, du centre d'interprétation de la nature. Effectivement, c'est un élément qu'on connaît, parce qu'entre autres à l'époque, au début des années quatre-vingt, à l'époque où le manoir Ogilvie était encore là, il y avait question de le mettre là.

1115 Nous autres, pour le secteur des grands domaines, effectivement, les anciens domaines, il y a une orientation précisément qui dit ne pas favoriser de nouvelles constructions à l'exception d'installation d'accueil pour les visiteurs. Donc dans notre esprit, cette idée-là, c'est vraiment ça. C'est qu'on veut pas de construction pour des constructions.

1120 Par contre, pour ce type de besoins là, d'accueil des visiteurs, nous autres, ça nous semblait justifiable. Puis effectivement, notre vision, bien, c'est pour ça qu'effectivement quand je disais que dans ce secteur-là, on veut favoriser la préservation de la maison du chauffeur, bien, c'est certain que ce serait l'usage tout désigné, parce qu'effectivement, nous autres, on veut que la maison du chauffeur demeure.

Donc c'est dans ce sens-là qu'on l'avait interprété, donc ça ne va pas à l'encontre de ça.

1125 Sinon, chemin de la biodiversité, on le connaissait bien effectivement. C'est un chemin qu'on connaissait pas son historique, donc on voyait pas l'ancrage historique plus long, mais effectivement, je l'ai bien pris en note et on verra à voir comment on peut en tenir compte.

1130 Mais autrement dans votre mémoire, n'hésitez pas à nous faire part de ces éléments-là, parce que c'est ça qu'on veut s'assurer, qu'il y ait un bon arrimage.

1135 De notre côté, nous autres, le ministère est présent avec la ville, donc j'ai des collègues ici dans la salle, Mathieu, Chantal qui assistent aux rencontres avec la ville, donc on connaît quand même bien ce qui se passe.

Mais s'il y a des éléments effectivement qui ne vous semblent pas concordants, bien, il faut nous le dire parce qu'on veut s'assurer qu'il y ait un bon arrimage pour que vraiment, on pointe tous dans la même direction.

1140 **PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :**

1145 J'avais deux (2) autres exemples de consensus qui sont déniés, si on peut dire, dans votre document. Par exemple, je pense que d'autres vont en parler, la question du sentier Robert et aussi, il y a la question des anciennes zones agricoles.

1150

On sait qu'il y a eu des zones agricoles, mais ça nous a un peu secoués quand ça a été proposé, parce qu'on se disait, avant ça, c'était quand même la forêt. Des zones agricoles, il y en a ailleurs à Montréal, c'est pas rare des zones agricoles. C'est difficile de les conserver, mais n'empêche que pour nous, c'était plus précieux d'aller plus anciennement que les zones agricoles pour renaturaliser ces zones-là avec des plantes indigènes.

Alors je vous remercie.

1155

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

C'est bon.

1160

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je trouve que votre intervention illustre parfaitement bien cette analogie qu'on aime bien faire, nous, en patrimoine, on dit toujours que les citoyens et les groupes de citoyens sont les premiers intervenants, un peu par analogie avec ce qu'on voit dans le domaine de la santé.

1165

Donc c'est très important que vous et que les autres groupes dont vous avez mentionné l'existence s'emparent de ce plan de conservation là, l'analysent, le critiquent et viennent nous le dire le 25 novembre. Merci madame.

1170

MARC DUHAMEL

1175

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur!

1180

PAR M. MARC DUHAMEL :

Bonsoir. Mon nom est Marc Duhamel et je représente le Collège Sainte-Marcelline et aussi l'Association des parents du Collège.

Ma question porte sur une représentation ou des attentes qu'on a déposées auprès du comité qui voit à la préservation, en tout cas le comité organisé par le Parc.

1185

Nous avons déposé ces choses il y a quelque temps, mais je sais qu'il y a beaucoup d'activités, et puis il y a beaucoup de planification, mais on devait avoir une présentation pour nous expliquer ce qui arriverait avec le réaménagement du boulevard Gouin, suite aux demandes que nous avons faites et aussi, je pense, ce qui était d'emblée dans les plans de réaménagement par les gens de la ville.

1190

Et cette réunion qui devait avoir lieu à la fin de septembre n'a pas eu lieu, ce qui m'amène à vous poser la question! Si vous êtes concernés par ces questions, et puis je vais en évoquer quelques-unes qui sont la sécurité de nos élèves qui ne peuvent pas venir à l'école à pied ni à vélo. C'est des élèves aussi qui sont un peu à risques devant l'école en attendant l'autobus, parce que ce n'est pas bien protégé. Il n'y a pas de trottoir qui empêche l'autobus de glisser vers les enfants.

1195

1200

C'est un parc-nature très beau, mais aussi très dense, et on a des jeunes filles qui attendent l'autobus le soir à la noirceur dans un parc aussi vaste, mais il n'y a pas de clôture pour protéger qui que ce soit.

Il y a des feux de circulation qui ne sont pas adéquats. On ne les voit pas très bien et c'est une artère principale où on roule à cinquante kilomètres-heure (50 km/h).

1205

Et souvent à l'automne, il fait noir. Quand il neige, c'est encore pire, c'est glissant et c'est très étroit.

1210

Alors vous voyez, on a évoqué tout ça dans un document, on n'a pas eu de réponses, mais on est très patient, parce qu'on sait que c'est un gros processus de planification, mais vu que ça a été annulé et que vous êtes devant nous ce soir, je ne voulais pas passer l'occasion de vous présenter ces inquiétudes et peut-être vous déposer notre document ou vous demander si vous voulez qu'on vous dépose un mémoire pour vous présenter ces inquiétudes que nous avons.

1215

Parce qu'il y a beaucoup de questions aussi en rapport à l'environnement. Quand on pense qu'il y a environ deux mille (2000) voitures qui arrivent ici et qui repartent tous les jours, parce que tous les enfants du coin ne peuvent pas venir à l'école, et sans vouloir parler au nom des résidents de la Résidence l'Amitié, j'ai commencé à défendre leur intérêt dans ça. Mais monsieur Ducharme, j'espère que je ne me trompe pas dans votre nom, excusez-moi, représente maintenant l'Amitié, mais au début, nous avons aussi évoqué les besoins que ces gens-là ont d'aller prendre des marches, d'aller faire un tour de vélo, sinon recevoir des gens à pied.

1220

Alors on est vraiment dans un très bel environnement, puis on est heureux des aménagements qui seront faits, mais comprenez aussi la pression que nous avons des parents qui, en ce moment, se plaignent beaucoup aussi du trafic qu'il y a sur Gouin.

1225 En tout cas, c'est une grande problématique et je voulais savoir si vous en étiez concernés et au courant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1230 Je vais tout de suite d'entrée de jeu vous dire que toutes les questions que vous soulevez ne sont pas toutes nécessairement du ressort de la ministre de la Culture. Il y en a qui sont plus du ressort de la Ville, d'autres qui sont du ressort peut-être du ministère des Transports ou d'autres choses.

1235 Mais néanmoins, c'est important de le dire. Et je crois que les informations, à force de les entendre, de les faire percoler dans le système, elles vont à un moment donné arriver au bon endroit.

Alors je trouve que l'occasion est belle, il n'y en a pas souvent des rencontres comme celle que nous faisons aujourd'hui, je trouve important que vous nous le disiez le 25 novembre.

1240

PAR M. MARC DUHAMEL :

Parfait. On déposera un mémoire dans ce sens.

1245 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

PAR M. MARC DUHAMEL :

1250

Et c'est parce que nous comprenons ou je vous demande de comprendre que souvent, quand on apporte ces points-là, c'est un peu comme si nous étions la bête noire dans un projet de conservation, parce que nous voulons couler du béton et nous voulons mettre des poteaux pour limiter l'accès aux voitures, à la piste cyclable pour des enfants ou sinon, faire un chemin qui peut-être serait à l'écart un peu de la route existante, pour permettre à des aînés d'aller prendre une marche vers l'ouest.

1255

Et quand je vous entendais tout à l'heure dire que vous verriez à accepter ou refuser quelque projet que ce soit, on s'est déjà fait dire, on peut pas remuer une pierre sans que votre ministère l'accorde, on se dit, imaginez-vous, quand on va demander de faire, je sais pas, moi, un demi-kilomètre (1/2 km) de trottoir, comment on va être reçu!

1260

Alors on ne veut pas non plus recevoir des arguments qui viennent d'autres instances en utilisant votre renfort, en disant, non jamais le ministère n'acceptera que l'on coule du ciment!

1265 Parce qu'ils nous ont déjà dit que tous projets nouveaux, surtout avec des matériaux comme ceux-là, seront refusés. On ne perdra même pas le temps d'y aller.

1270 C'est pour ça qu'on ne veut pas perdre le lien avec vous, parce que souvent, on va utiliser votre instance pour dire, ils ne voudront jamais!

Alors c'est pour ça que oui, nous déposerons, et merci de m'avoir écouté.

PAR LE PRÉSIDENT :

1275 Est-ce que le ministère aurait une intervention là-dessus?

PAR M. MARTIN PINEAULT :

1280 Oui, je veux vous rassurer, parce que nous, l'objectif des sites patrimoniaux, c'est bien sûr de ne pas mettre une cloche de verre sur les sites.

1285 Et ce qu'on veut, bien sûr, c'est les rendre accessibles au public et qu'ils vivent, nos sites patrimoniaux. Vous faites partie d'un groupe de citoyens qui font vivre ce site-là, donc je pense que c'est important de tenir compte de vos besoins aussi, puis je pense que c'est incohérent aussi avec ce qu'on vise comme objectif comme protection.

1290 Donc le fait de déposer votre document à la consultation dans le mois prochain va certainement influencer aussi certaines réflexions qu'on a eues pour l'élaboration du plan de conservation. Donc soyez assuré que, un, on va en tenir compte et que deux, on veut que ça vive, un site patrimonial aussi.

PAR M. MARC DUHAMEL :

1295 Merci beaucoup.

ÉLIE KASSISSIA

1300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1305

Bonsoir. Mon nom, c'est Élie Kassissia, je suis résident du quartier Bois-de-Saraguay ici. Merci beaucoup pour votre présentation. C'était très intéressant de vous écouter.

1310

Je me réfère à la page 42 de votre document. Vous dites, et d'ailleurs c'est une question, vous avez cité à plusieurs reprises, d'ailleurs à chaque page, plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay, lorsque vous dites conservation, est-ce que conservation est accessibilité ou juste conservation?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1315

En fait, c'est le terme qui avait été choisi dans la Loi sur le patrimoine culturel, donc effectivement, il ne faut pas le voir, conservation ne veut pas dire qu'il n'y a rien qui se passe dans un territoire.

1320

Donc c'est le document dans lequel on dit quelles sont les orientations de la ministre par rapport à tout type de projets. C'est sûr qu'ici, tout type de projets, c'est plus limité, parce qu'on a un bois qui est en grande partie pour sa valeur écologique, mais si on était dans un autre territoire, par exemple à l'Île-d'Orléans où on a été il y a un certain nombre de temps, bien, à l'Île-d'Orléans il s'y construit de vingt-cinq (25) à quarante (40) maisons par année. Donc conservation, dans ce cas-là, bien, il y a quand même de la construction.

1325

Donc un plan de conservation, il faut pas le voir vraiment comme étant vraiment gelé, puis il y a rien qui se passe, puis il y a rien qui est possible, là.

1330

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

Donc c'est conservation et accessibilité? On va dire accessibilité des humains!

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1335

Oui.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1340

D'accord!

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

Pour nous, ça ne l'exclut pas.

1345

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

Donc il y a de l'accessibilité.

1350

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être, si vous me permettez, juste une précision! Le plan de conservation bien sûr découle d'un texte ou d'un document plus vaste qui est la loi, la Loi sur le patrimoine culturel.

1355

Or la Loi sur le patrimoine culturel, à son article 1 je crois, enfin, oui c'est ça, vise à protéger, préserver, transmettre et mettre en valeur le patrimoine. Donc c'est pas limitatif. C'est pas que protéger et conserver, c'est aussi transmettre et mettre en valeur.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1360

D'accord. Moi, j'ai été très surpris, parce qu'en lisant le document chez nous, que la Ville de Montréal, je ne sais pas si elle n'a pas été invitée, si le maire de Ahuntsic-Cartierville, monsieur Gagné, ou peut-être le conseiller de Cartierville n'a pas été invité, pourquoi la Ville, il n'y a pas un représentant ou une représentante officielle de la ville dans votre comité?

1365

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

Bien en fait, la ville de Montréal, la Loi sur le patrimoine culturel, pour l'établissement d'un plan de conservation, demande que la ministre demande l'avis de la Ville, et l'avis de la Ville, il a été demandé.

1370

Donc dans ce cas-ci, habituellement, ça se fait d'une manière simultanée. Dans ce cas-ci, l'avis de la Ville est venu avant, donc le document que vous avez entre les mains tient compte des commentaires de la Ville. Donc les gens, entre autres du Service des parcs, ont été consultés, ils ont lu le document, ils l'ont commenté.

1375

Ce qui fait que oui, il y a des représentants de la ville qui l'ont vraiment vu et commenté en détail.

1380

Par contre, je ne sais pas s'il y en a parmi nous ce soir, ça, on ne le sait pas.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1385 Non, moi, je me réfère spécifiquement à la page 3 du document. Je lis la page 3, il n'y a aucune personne qui représente la ville de Montréal, ni la mairie de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, zéro, aucune personne. Je trouve ça très particulier. Très particulier.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1390 Effectivement, on pourra le mentionner, mais effectivement, l'avis de la Ville a été demandé et reçu.

PAR UN INTERVENANT :

1395 Il y a monsieur Côté qui est de l'arrondissement qui est le directeur.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1400 Non, mais monsieur Côté, son nom n'est pas ici. Moi, je parle, nous comme citoyens, on reçoit ça, c'est sur le site officiel du Conseil du patrimoine culturel. Moi, j'ai retiré ce document de votre site, et je vois les personnes impliquées dont vous-mêmes, vraiment bravo, c'est un très beau travail, mais je me demande, comme citoyen, comme résident du Bois-de-Saraguay, j'en ai des résidents ici que je connais dans la salle, des voisins, des amis, et je me demande, est-ce que la Ville a refusé une invitation ou vous, vous n'avez pas invité la Ville? C'est ça la question.

1405

PAR LE PRÉSIDENT :

1410 Permettez, Martin! Le Conseil du patrimoine culturel qui a le mandat de la ministre d'organiser la consultation publique organise une consultation publique. Alors donc tout le monde est invité, tout le monde peut être ici.

Mais il faut quand même préciser, comme le mentionnait monsieur Lizotte tout à l'heure, qu'au-delà ou en plus de la consultation publique, il y a une obligation qui est faite à la ministre de consulter la Ville sur le plan de conservation. Cette démarche-là, elle a été faite.

1415

Maintenant, vous mentionnez que la participation ou les participants de la ville qui ont contribué à ce plan ne sont pas mentionnés, mais ça, je crois...

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1420

Est-ce qu'on est d'accord que la ministre, madame la ministre a demandé, il y a un comité de travail qui a été formé pour un plan de conservation du Bois-de-Saraguay, on est d'accord là-dessus?

1425

Est-ce qu'on est d'accord que la ville de Montréal n'a pas un délégué au comité de travail? C'est ça que j'aimerais que vous documentiez, que moi, comme résident de Bois-de-Saraguay, je trouve ça très particulier, et j'ose dire que cette situation, c'est pas tard de la corriger.

1430

Et une autre question, lorsque je dis accessibilité, j'aimerais une question, est-ce que vous allez présenter ça le 25 novembre ou est-ce que vous pouvez répondre à ma question concernant les points d'observation.

1435

C'est pour ça que j'ai dit conservation et accessibilité. Je trouve intéressants les points d'observation qui sont cités dans votre carte dessinée, très bien dessinée à la page 42, mais comment on va avoir l'accessibilité à ces points d'observation!

Dans votre présentation, vous avez dit – est-ce que vous pouvez répondre à cette question ou vous voulez un peu mettre ça au 25 novembre?

1440

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, je pense qu'on peut effectivement répondre à la question ce soir. Je saisis l'occasion, si vous me le permettez aussi, pour préciser que le 25 novembre, il n'y aura pas de nouvelles présentations.

1445

Le 25 novembre, c'est vous que nous allons entendre.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1450

C'est les mémoires des personnes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1455

Oui, voilà. Donc c'est le bon moment de poser des questions.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1460 D'accord. Alors vous avez cité ici sept (7) points d'observation, bien sûr, c'est pour ça que j'ai posé la question conservation et accessibilité, je vois que ces points d'observation, vous allez avoir un plan pour avoir accès, pour que la population de Montréal, la population du Québec, et pourquoi pas les touristes de l'extérieur du Québec puissent avoir accès à ces points d'observation! C'est logique.

1465 Est-ce que vous avez un plan, est-ce que vous pouvez m'expliquer comment vous allez permettre à la population qui désire avoir accès à ces points d'observation là, comment ils vont accéder physiquement?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1470 En fait, pour les deux (2) premiers, ceux qui sont chemin Paton et chemin du Polo, bien, il y a des travaux qui sont en cours, donc pour l'aménagement des sentiers. Donc ceux-ci vont devenir accessibles à court terme, si je peux dire.

1475 Pour ce qui est des autres, ceux qui sont du secteur des anciens domaines, effectivement dans l'immédiat, il n'y a pas de travaux qui sont menés par la ville de Montréal. Par contre, on sait qu'il y a un comité, donc ville de Montréal, des citoyens, le ministère, et que cette question-là va être abordée effectivement pour savoir s'ils veulent y donner accès et de quelle manière.

1480 Nous autres, on a mis effectivement les points d'observation qui nous semblaient les plus intéressants. Et dans un éventuel projet, parce que le projet se fait en phase, là en ce moment les travaux qui ont cours, c'est seulement sur la forêt intérieure, parce qu'il n'y a pas de travaux dans ce secteur-là, mais effectivement, il va y avoir une réflexion à savoir de quelle manière la Ville va vouloir y donner accès avec les citoyens, avec le Ministère.

1485 Mais pour l'instant, je peux pas vous dire.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1490 Vous avez dit la Ville ou le Ministère?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1495 Bien, c'est la Ville, mais le Ministère participe. Il y a un représentant du ministère quand même qui est présent aux discussions. Mais il n'y a pas de projet en ce moment pour l'ouverture et pour l'accès pour ces points d'observation là, ça, c'est certain.

PAR M. MARTIN PINEAULT :

1500 Mais effectivement, vous apportez un point important, parce que le propriétaire ici, c'est la ville de Montréal, donc c'est eux qui font évoluer le site.

Nous, on les accompagne dans cette démarche-là. J'ai marché encore récemment le site et je sais que la plupart des points dans le haut sont accessibles.

1505 Maintenant, ça va être à la ville de Montréal de décider quelle forme l'accessibilité va prendre et nous, on va les accompagner dans la démarche pour justement s'assurer le respect du plan de conservation.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1510 Une dernière question, je veux pas prendre du temps. Au niveau de la petite section de la rivière des Prairies vis-à-vis l'île aux Chats, est-ce que c'est rêvé ou c'est quelque chose qui pourrait être fait que cette partie-là soit aussi une partie intégrale du plan de conservation?

1515 Moi, je parle des bateaux motorisés et ainsi de suite, je crois que cette passerelle-là, ce serait pas très difficile, est-ce que c'est quelque chose de faisable de poser ça comme question?

1520 Parce que je trouve ça un peu illogique de dire, il y a trois (3) points d'observation très beaux, moi, je demeure dans le coin et je sais comment c'est extrêmement bruyant, les «seadoo» et j'en passe, si les «seadoo» passent ici et quelqu'un est ici sur le point d'observation, je vois pas vraiment la pertinence d'avoir un point d'observation pour regarder l'île aux Chats tandis qu'il y a des «seadoo» qui passent à toutes les minutes, quoi!

1525 Je crois que c'est pertinent de voir la possibilité avec le ministère que cette section-là soit peut-être permise pour les pédalos, pour les kayaks, pas pour les bateaux motorisés.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1530 C'est sûr que dans l'état actuel des choses, c'est quelque chose que la ville de Montréal pourrait travailler, sauf qu'en ce moment, nous autres, notre site patrimonial, ce que j'expliquais au départ, il est discontinu. Ce qui fait que nous autres, la ministre n'a pas juridiction sur la partie aquatique.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1535 Donc je reviens à ma première question! Je pense que c'est pertinent d'évaluer qu'une personne de pouvoir, que ce soit un conseiller municipal ou même un représentant du maire de l'arrondissement, soit présente en permanence dans votre comité jusqu'à la rédaction finale du rapport à madame la ministre. Merci.

1540 **PAR M. MARTIN PINEAULT :**

 On en a pris bonne note, merci.

1545

PHILIPPE VALLÉE

PAR LE PRÉSIDENT :

1550 Oui, bonsoir monsieur.

PAR M. PHILIPPE VALLÉE :

1555 Bonsoir. Je me présente, Philippe Vallée, je suis citoyen de Cartierville et usager de la piste cyclable qui n'existe pas vraiment sur Gouin qui est très très pénible à traverser.

 On s'entend, Gouin ne fait pas partie, on voit la ligne blanche, ça fait pas partie de la zone de conservation.

1560 L'emprise de la route ne fait pas non plus normalement partie de la zone de conservation. Est-ce qu'on a un problème au niveau de la largeur de l'emprise de la route à cet endroit-là? Est-ce que l'emprise de la route est tellement étroite, parce que les limites du parc ont été mises comme ça à un moment donné par un ingénieur qui n'a pas tenu compte des normes pour construire des routes modernes, est-ce qu'il y a pas un problème là? Parce que c'est carrément dangereux.

1565

 La Ville a pavé récemment l'emprise de la route mais a omis les lignes blanches dans la forêt, de telle sorte que la route est effectivement plus large pour les automobiles, mais il n'y a pas d'accotements définis pour les vélos, de telle sorte que les automobiles se sentent plus à l'aise, roulent plus vite, et c'est effectivement plus dangereux en fait que ça l'était avant.

1570

 Alors quelle est la largeur de l'emprise? Y a-t-il vraiment aucun moyen d'avoir des trottoirs ou pistes cyclables à cet endroit-là? C'est ma question.

PAR M. MARTIN PINEAULT :

1575 Je comprends bien votre question. Vous voulez savoir s'il y a une possibilité d'élargir l'emprise pour empiéter sur le site patrimonial pour éventuellement faire une piste cyclable?

PAR M. PHILIPPE VALLÉE :

1580 Non, est-ce qu'il y a moyen de construire des trottoirs sans empiéter? En fait normalement, l'emprise de la route devrait permettre des trottoirs ou devrait être suffisamment, sans empiéter dans le parc, en fait, ça devrait être comme ça, normalement, non?

PAR M. MARTIN PINEAULT :

1585 À ma connaissance, l'emprise du site, bien, la limite du site est vraiment sur l'emprise de la route.

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1590 En fait, c'est de part et d'autre, ça fait qu'effectivement, le boulevard Gouin, lui, n'est pas dans les limites du site, c'est vraiment les abords qui le sont.

1595 Ce qui fait que là, bien effectivement, je peux pas vous dire c'est quoi la largeur qui n'est pas dans le site patrimonial, parce qu'en plus, cette largeur-là varie.

1600 Il y a un décroché dans notre limite, donc on avait pris l'ancien tracé du boulevard Gouin à l'époque qui a été redressé à un endroit, ce qui fait que je ne sais pas précisément c'est quoi les largeurs qui sont possibles.

1605 Je sais qu'il y a des normes au niveau du ministère des Transports, donc ce qui fait que je pense que dans ce cas-ci, ce serait la Ville qui serait mieux placée pour répondre quelles sont les normes d'aménagement et qu'est-ce qui est possible sur l'emprise publique qui est vraiment de leur juridiction et non de la nôtre, là.

PAR M. MARTIN PINEAULT :

1610 Et si vous me permettez, si éventuellement il y avait une volonté de la Ville de Montréal d'élargir, d'ajouter une piste cyclable et qui éventuellement empièterait sur le site patrimonial, bien nous, on collaborerait absolument avec la Ville de Montréal pour voir comment ce serait possible.

Comme je vous disais précédemment, en respectant les valeurs du site patrimonial; mais nous, on est tout à fait ouvert à voir comment on peut améliorer la fréquentation de ces sites-là qui doivent être vivants.

1615

PAR M. PHILIPPE VALLÉE :

D'accord, merci.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1625

JEANNINE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT :

1630

Bonsoir madame.

PAR Mme JEANNINE RENAUD :

1635

Bonsoir messieurs, madame, tout le monde. Jeannine Renaud, Ahuntsic. J'ai le bonheur de venir chaque année à l'invitation de madame Leduc Gauvin pour la visite avec notre biologiste et tout ça, c'est tout un endroit. J'habitais pas loin du mont Royal et là, c'est tout un monde, cette forêt-là.

1640

Moi, c'est plus en vrac des réactions, des commentaires, des questions.

Par exemple en page 2, c'est peut-être une coquille, vous avez mentionné le mot personnage, c'est-à-dire vous avez mentionné le mot paysage, puis c'était marqué personnage, alors j'ai été un peu déroutée. J'ai dit, oh boy, des personnages, en tout cas!

1645

Quand on vient chaque année, malheureusement je devrais venir plus souvent, l'entrée est vraiment pénible sur Jacques-Bourdon, le pauvre public, essayer de trouver cette petite ouverture là, ça va pas faire connaître notre forêt, alors il faudrait faire un grand effort, juste en parlant d'accès, comme monsieur a dit. L'entrée à cette belle forêt là, en tout cas!

1650 **PAR M. MARTIN PINEAULT :**

Est-ce que vous permettez! L'entrée, la fonction, ça relève de la Ville de Montréal, mais nous, on collabore avec la Ville, tout comme les sentiers qui sont actuellement en réalisation. On a collaboré avec la Ville.

1655

Puis si éventuellement, il y a une volonté d'améliorer les accès, on est tout à fait ouvert à continuer notre collaboration avec eux.

PAR Mme JEANNINE RENAUD :

1660

Excellent, merci. Je suis enchantée de connaître qu'il y a une île aux Chats! Je connais pas la grandeur, j'ai pas pu réagir à la grandeur de ça. Mais si on était américain, certainement on ferait visiter l'île, en tout cas, mettre en valeur quelque chose comme ça, il y a du potentiel!

1665

Le Bois-de-Saraguay est nullement connu par les Montréalais. Je sais qu'un ami qui était scout, il venait quand il était tout petit, il a soixante-dix (70) ans maintenant, il dit, c'est pas du tout connu, c'est vraiment triste.

Alors il y a certainement du gros travail à faire là-dessus.

1670

Quand vous parlez de vues, il y a des plans d'eau, on a vu les plans d'eau, il me semble que ça devrait faire partie de cette mise en valeur là des choses visuelles. Moi, je suis très sensible à tout plan d'eau, le lac Ontario, le lac Saint-Joseph près de Québec, bon.

1675 **PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :**

Juste pour la partie vraiment accès et tout, bien, c'est sûr que dans ce cas-ci, puis faire connaître le site, effectivement, c'est vrai que c'est un site qui est peut-être méconnu même à Montréal, bien, c'est sûr que dans ce cas-ci, il faut trouver un équilibre.

1680

Parce qu'effectivement, c'est un milieu écologiquement sensible, ce qui fait que là, bien effectivement, il faut trouver un juste équilibre entre le faire connaître, le rendre accessible, mais protéger cet écosystème-là qui est fragile.

1685

Puis ça, bien effectivement, c'est pas facile. Donc c'est sûr que c'est pas forcément un territoire qui pourrait être aussi accessible que d'autres secteurs. Il y a d'autres parc-nature sur l'île de Montréal qui sont largement fréquentés où ils ont des infrastructures plus importantes, avec des pistes cyclables. C'est sûr que dans ce cas-ci, bien, peut-être que son potentiel vraiment d'utilisation est peut-être un petit peu plus bas, si on veut le respecter comme milieu écologique.

1690 Donc c'est ça qui est un enjeu, et c'est certain que c'est un élément, la Ville est vigilante, je
sais qu'il y a des citoyens qui sont sensibles, c'est de trouver un point d'équilibre entre l'accès, mais
la protection de ces valeurs patrimoniales là.

PAR Mme JEANNINE RENAUD :

1695 Quand vous avez parlé des résidences à l'est, j'étais contente que vous mentionniez le fait
que les cours, toute la végétation des cours, parce que là on n'y pense pas, on pense pas que ça
fait partie du boisé, mais j'ai bien apprécié cette remarque.

1700 Et mon premier conseil du patrimoine, c'est nouveau, c'est merveilleux, bienvenue!

PAR LE PRÉSIDENT :

 Merci. D'autres questions? Oui.

1705

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

 Juste une question rapide! Il y a une maison vis-à-vis le Collège de Marcelline, au côté sud.
Cette maison-là, vous ne l'avez pas mentionnée, c'est la tache blanche. Non, voilà!

1710

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

 Excusez-moi. C'est l'ancienne maison qu'on appelait Scrimshaw, mais c'est une maison qui
n'existe plus, qui est passée au feu. C'est un terrain qui a été racheté par la ville de Montréal, mais
qui, en ce moment, est en renaturalisation, là.

1715

 C'est pour ça qu'on ne l'a pas.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1720

 Jusqu'à voilà un (1) an, un an et demi (1 ½), elle était habitée. Donc maintenant, on peut
avoir la confirmation qu'il n'y aura pas un développement?

PAR M. SYLVAIN LIZOTTE :

1725

 Non, effectivement. Maintenant, ça fait partie du territoire qui appartient à la ville de Montréal.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1730 D'accord, merci.

ROXANNE LESSARD

1735

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

1740

PAR Mme ROXANNE LESSARD :

Bonsoir. Mon nom est Roxanne Lessard du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Donc c'est simplement pour vous rassurer qu'on est bien présent dans tout ce processus.

1745

Donc comme monsieur a dit, le plan nous a été soumis et on a apporté nos commentaires. Donc on est ici quatre (4) représentants de différentes sections. Donc voilà, on est bien impliqué dans le projet, donc on est présent! Merci.

1750

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup madame.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ce soir? Bon.

1755

MOT DE LA FIN

1760

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie. Merci monsieur Lizotte, merci monsieur Pineault de cette présentation.

1765

Donc on va se retrouver le 25 novembre.

1770

Je vous rappelle que si vous avez l'intention de présenter un mémoire écrit, bien, il serait souhaitable que nous recevions ce mémoire écrit avant le 18 novembre, donc une semaine avant, pour qu'on puisse en prendre connaissance. Mais encore une fois, cela n'évacue pas du tout la possibilité que vous fassiez une intervention orale sans pour autant avoir préalablement fait un mémoire écrit.

1775

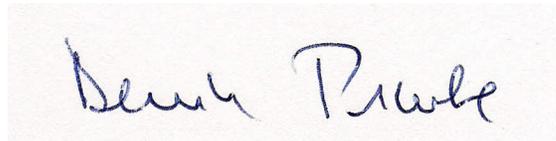
Donc s'il n'y a pas d'autres questions ce soir, je vous remercie. Je vous invite à consulter le site Web du Conseil dont l'adresse apparaît à l'écran où vous allez trouver, d'une part, la transcription de ce qui s'est dit ici ce soir, la webdiffusion ainsi que toutes les procédures pour présenter un mémoire ou pour participer de quelque façon que vous le voulez à la consultation publique.

1780

Alors là-dessus, je vous remercie, bonne soirée, puis on se revoit le 25 novembre. Au revoir!

1785

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

DENISE PROULX, s.o.

1790